

## Demande de financement pour le fonds d'amorçage d'Actions Financées entre l'Uga et les Territoire Éloignées (AFUTÉ)

A travers son [Schéma régional voté en juin 2022](#), la région Auvergne-Rhône-Alpes a choisi d'intégrer trois schémas à un plan unique :

- [Le Schéma Régional de Développement Economique](#), d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)
- [Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur](#), de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) et le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP)
- [Le Plan Auvergne-Rhône-Alpes 2022 – 2028](#) pour l'économie, l'emploi, la formation et l'innovation, après un long travail de concertation mené avec les acteurs concernés (collectivités locales, partenaires économiques, les différentes filières, etc.).

Avec le soutien de la région, [le département Formation Pro de Grenoble INP-UGA](#) (DFP), s'engage dans un projet d'information auprès des **TPE/PME** des quatre territoires éloignés : Bièvre-Isère, Saint-Marcellin Vercors Isère, Drôme et Ardèche, pour favoriser l'innovation technologique et la montée en compétences de leurs salariés grâce à la formation professionnelle, en tenant compte des enjeux de transformation économique du territoire.

Dans une logique d'amorçage, la subvention Actions Financées entre l'UGA et les Territoires Éloignés (AFUTÉ) attribué par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au département de la Formation Pro de Grenoble INP- UGA, permet d'apporter une aide aux entreprises de ces territoires pour financer leur formation.

Un groupe de pilotage local public-privé sera mise en place (COFIL) par le département Formation Pro de Grenoble (DFP) qui réunit les principales structures de développement économique du territoire et des entreprises. Il a pour rôle d'analyser et de valider vos demandes de financement ainsi que le montant qui vous sera attribué.

Pour pouvoir bénéficier de ce fond d'amorçage, nous vous remercions de bien vouloir renseigner la fiche projet ci-dessous pour décrire votre besoin (durée d'environ 5 min).

Vous pouvez également prendre contact si besoin avec :

<p><b>Adriana PAQUET</b> Cheffe de projet relations entreprises / territoires adriana.paquet@grenoble-inp.fr 06 62 09 80 44</p>	<p><b>Rachel DELOLME</b> Chargée d'affaires rachel.delolme@grenoble-inp.fr 07 87 80 80 12 / 04 76 57 46 69</p>
---	--

## DOSSIER CANDIDATURE

### NOM DE LA FORMATION DEMANDÉE :

Intitulé :

Date :

Durée :

Coût :

### SOCIÉTÉ\*

Nom de la société :

Numéro de SIRET :

Effectif :

Adresse :

CP :

Ville :

Contact pour suivi du dossier :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Mail :

Tel :

### SALARIÉ CONCERNÉ<sup>1</sup> (une demande de financement par personne)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Mail :

Tel :

#### 1. Description de la demande / du projet (15 lignes max) :

-Pour quoi effectuer cette formation ?

-Ce qui explique cette demande pour le salarié et l'entreprise ?

-Objectifs de cette demande ?...

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

<sup>1</sup> Les données à caractère personnel sont traitées et conservées en toute confidentialité par nos soins pour la gestion de la relation client, puis archivées pour la période liée à notre responsabilité, avant suppression définitive. Elles ne sont communiquées à aucun tiers.



## BUDGET PREVISIONNEL DE LA FORMATION EN €

Prise en charge du coût de la formation (plusieurs réponses possibles)		
Nom de la formation souhaitée	Montant (€)	
-		
Prise en charge de la société*	Acquis	Demandés
-Financement par l'entreprise (Plan de développement de compétences)		
-Compte personnel de formation (CPF) du salarié		
-Projet de Transition Professionnelle (PTP) avec Transition Pro (uniquement pour les formations certifiantes ou diplômantes)		
-OPCO		
-Autres financements (Précisez) :		
Montant du financement demandé		
<i>Sous réserve de validation du COPIL et de l'enveloppe restante</i>		
-Montant demandé de subvention		

\*Prise en charge de la société : merci de préciser si les montants indiqués pour cette partie sont acquis ou en cours de demande.

## DATE DE REMISE DE DOSSIER AU PLUS TARD : (Dates à définir avec le COPIL)

- 2 mois avant le début de la formation
- Démarrage de la formation sous 4 mois maximum à partir de de la date de notification de la subvention AFUTÉ

## LISTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES MOBILISABLES (NON EXHAUSTIVES)

Formations qualifiantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Formations inter-entreprises</a></li> <li>• <a href="#">Formations intra entreprise</a></li> <li>• <a href="#">Parcours sur mesure</a></li> <li>• <a href="#">Insertion Ecole</a></li> <li>• <a href="#">Parcours dirigeant</a></li> </ul>
Formations diplômantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Diplôme de Hautes Etudes Technologiques</a></li> <li>• <a href="#">Diplôme d'ingénieur</a></li> <li>• <a href="#">Master</a></li> </ul>
Formations certifiantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Gestion des ressources énergétiques</a></li> <li>• <a href="#">Eco-conception</a></li> <li>• <a href="#">Performance industrielle durable</a></li> <li>• <a href="#">Systèmes embarqués et objets connectés</a></li> <li>• <a href="#">Innovation collaborative avec son écosystème</a></li> </ul>
VAE / VAP / VES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Validation des Acquis de l'Expérience</a></li> <li>• <a href="#">Validation des Acquis Professionnels</a></li> <li>• <a href="#">Validation des Etudes Supérieures</a></li> </ul>

(Liste de modalités de collaboration non-exhaustive et susceptibles d'être combinées)